

Saint-Côme-et-Maruéjols

LE MOURESSIPE

Juillet 2023
Bulletin Municipal N°67



ÉDITO DU MAIRE

Mes chers Concitoyens,

Comme évoqué dans le dernier bulletin municipal, vous trouverez dans cette nouvelle édition le budget 2023 élaboré en cette période contrainte et compliquée. En effet, la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation de manière générale impactent notre section de fonctionnement et du coup notre capacité d'investissement.

En élus responsables, c'est avec rigueur que nous travaillons à maintenir les marges de manœuvres pour quantifier et planifier les investissements à venir.

Nous poursuivons aussi notre politique d'amélioration énergétique des bâtiments communaux, écoles et éclairage public.

En ce début d'été la résidence « Le Clos de l'Aire » se termine et les douze logements sont aujourd'hui occupés. Bienvenue aux nouveaux résidents.

Après plus de 10 ans de longues négociations, réunions et autres études, l'aménagement du futur quartier Condamine vient enfin de commencer.

Ces travaux relatifs au lotissement seront terminés début novembre et dès la rentrée les terrains seront commercialisés.

Je tiens à présenter mes excuses pour les désagréments que pourraient occasionner ces travaux, nous veillerons au bon déroulement de cette opération.

A très bientôt et bel été à toutes et tous !

Votre Maire,

Michel Verdier



Cette année encore la cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée avec l'accompagnement des enfants de l'école et de leurs professeurs qui ont entonné « La Marseillaise »

A l'issue de cette cérémonie, le traditionnel verre de l'amitié offert par la municipalité, a eu lieu à l'ombre des platanes de la Placette.

Merci pour votre participation.

Lotissement « Condamine »

L'aménagement du nouveau quartier « Condamine » a débuté...

En effet, après plus de dix ans de rebondissements, d'études et de réunions, la réalisation du lotissement peut commencer. Cet aménagement sera constitué de onze terrains à bâtir dont les surfaces se situeront entre 330m² et 600m².

Ce nouveau quartier sera traversé par une voirie reliant le « chemin Condamine » à « la rue du Jeu de Boules ».

Les clôtures longeant la voie publique seront constituées de murs bahuts en pierre sèche surmontés de grilles en fer.

Une noue à ciel ouvert traversera le quartier pour relier les bassins de rétention d'eau de pluie et le « ruisseau du Jeu de Boules ».

Un petit groupe constitué d'habitants du quartier et de membres d'association suit les travaux avec l'équipe municipale. Ensemble nous veillerons à la qualité paysagère et environnementale de cette réalisation.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie, pour prendre rendez-vous avec notre adjointe à l'urbanisme, Madame TRIOULEYRE ou moi-même. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Votre Maire, Michel Verdier



BUDGET COMMUNAL 2023



Le budget est un acte capital de la gestion municipale : il est à la fois un document de prévision et une autorisation indispensable pour engager les dépenses votées.

Le Conseil Municipal s'est donc réuni en date du 16 mars dernier. L'ordre du jour était consacré principalement aux finances. Les résultats du compte administratif 2022 qui recense toutes les opérations comptables issues de l'ordonnateur, en l'occurrence du Maire, ont été approuvés par le trésorier de Nîmes et font apparaître, dans la section de fonctionnement, un excédent de 99002.42 € et en section investissement un excédent de 18668.29 €, des sommes qui sont affectées au budget primitif 2023.

Les dépenses de fonctionnement

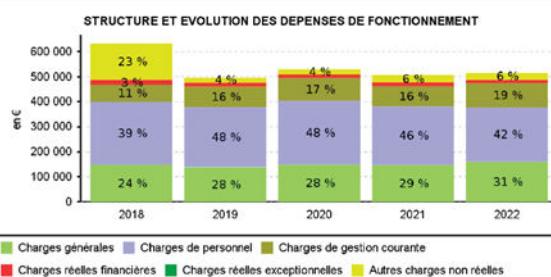
Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	195	192	228	211
Charges de personnel	265	302	333	284
Charges de gestion courante	118	112	119	115
Charges réelles financières	16	18	20	14
Charges réelles exceptionnelles	0	5	8	6

Strate de référence :
Population : 818
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Charges générales	96,48 %
Charges de personnel	86,98 %
Charges de gestion courante	98,66 %
Charges réelles financières	86,42 %

Ce budget s'inscrit dans un contexte économique particulier avec des incertitudes budgétaires au niveau national et une forte inflation mais le cap a été maintenu. Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2022. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation 14.13 %, taxe foncière sur le bâti 49.10 % et taxe foncière sur le non bâti 62.11 %.

Des efforts permanents d'économies sur le budget fonctionnement sont réalisés malgré la hausse des coûts tels que la cantine, l'énergie, les contrats de maintenance, les assurances, le SDIS, les salaires, etc...

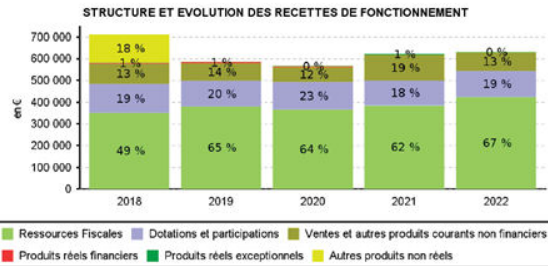
Pas d'emprunt contracté pour cette année et la capacité d'endettement de la commune évolue favorablement, les remboursements sont constants, la baisse de l'encours de la dette se poursuit et une diminution des intérêts aussi.

BUDGET COMMUNAL 2023

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



REPERES

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	518	453	483	453
Dotations et participations	147	213	255	222
Ventes et autres produits courants non financiers	103	101	127	107
Produits réels financiers	0	1	0	0
Produits réels exceptionnels	3	8	12	11

Strate de référence :
Population : 818
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

Ressources Fiscales	109,33 %
Dotations et participations	106,40 %
Produits courants	139,76 %
Produits financiers	0,00 %

Des

37 x 210 mm

réali-

sations sont tout de même programmées telles que la réfection de la voirie à Maruéjols, le renouvellement de l'éclairage led et remplacement de mât défectueux, le renouvellement de l'informatique en mairie, l'achat d'une arène, l'amélioration de l'espace familial.

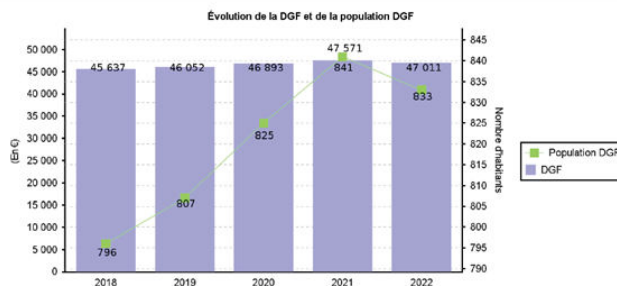
Une réflexion sur le moyen et long terme est d'ores et déjà engagée concernant la réhabilitation du patrimoine communal.

A ce titre, avec le concours de l'agglomération et de son corollaire la société Agate, un projet d'amélioration du village est en cours et notamment de l'hôtel de ville. Il appartient d'assurer la réhabilitation ou la création des équipements nécessaires aux besoins de la population dans l'avenir.

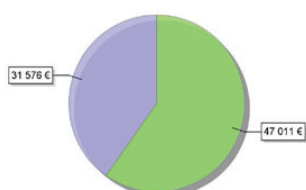
Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



STRUCTURE DE LA DGF 2022



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :
1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs parts) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :
1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

Nathalie Soler

ARRÊTÉ SÉCHERESSE

ARRETE SECHERESSE du 9 juin 2023 ANNEXE 3 (point de prélèvement)

Nom de la commune	Code INSEE de la Commune	Nom de la zone d'alerte (n° de la zone d'alerte)		
SAINT-COME-ET-MARUEJOLS	30245	Gardon Aval (4)	Vidourle (7)	Vistrenque et Vistre (10)

ANNEXE 5 : Tableau des mesures minimales de restriction des usages de l'eau

RAPPEL : En application des arrêtés ministériels portant prescriptions générales applicables aux prélèvements, les compteurs ou systèmes de comptage concernant les prélèvements non domestiques par forage, ou puits, (en nappe profonde ou d'accompagnement des cours d'eau) doivent être relevés à une fréquence mensuelle : la date du relevé du compteur ou du système de comptage, le fonctionnement ou l'arrêt de l'installation, l'index du compteur et le volume prélevé depuis le précédent relevé doivent être enregistrés sur un registre prévu à cet effet. Ce registre sera présenté à toute réquisition des services de contrôle et conservés trois ans.

	Vigilance	Alerte (objectif : réduction de 30 % des prélèvements)	Alerte renforcée (objectif : réduction de 50 % des prélèvements)	Crise (objectif : interdiction sauf usages prioritaires et exceptions)
1. Usages prioritaires de l'eau (cf art.9)				
alimentation en eau potable, sécurité et salubrité publiques	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique Sensibiliser le grand public et les collectivités à l'usage économe de l'eau			
2. Irrigation agricole				
Irrigation des cultures	Sensibilisation des agriculteurs	Interdiction entre 10h et 18h sauf goutte à goutte et micro-asperion	Interdiction entre 8h et 20h et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi sauf goutte à goutte et micro-asperion	Interdiction sauf pour les cultures listées à l'article 13 de l'arrêté cadre après accord préalable du service en charge de la police de l'eau
Irrigation pour jeunes plantations (jeunes arbustes et plantiers de vigne)	Sensibilisation des usagers	Interdiction entre 10h et 18h sauf goutte à goutte et micro-asperion	Interdiction entre 8h et 20h et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi sauf goutte à goutte et micro-asperion	Exception pour les jeunes plantations en pleine terre depuis moins de 3 ans dont les plantiers Les justificatifs d'achat, type facture, devront être mis à disposition du service police de l'eau en charge du contrôle
Arrosage de sauvegarde des plantations arboricoles et plantiers de vignes	Sensibilisation des usagers	Interdiction entre 10h et 18h	Interdiction entre 8h et 20h et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi	Exception limitée à une fois par semaine entre 20h et 8h, dans la limite de 20 % des volumes habituels (des mesures de rétention comme la mise en place d'un paillage végétal sont recommandées).
Remplissage des retenues d'irrigation	Sensibilisation des agriculteurs	Interdiction de remplir les retenues		
Abreuvement des animaux	Sensibilisation des agriculteurs	Pas de limitation sauf arrêté spécifique		
3. Lavage et nettoyage				
Lavage de véhicules par des professionnels, y compris bateaux	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Autorisation limitée aux pistes équipées de : - Haute pression : dans la limite d'une piste sur 2 - Portiques et tunnels : sur programme ECO uniquement Obligation d'affichage des mesures de restriction par les gestionnaires des stations de lavage.	Autorisation limitée aux portiques sur programme ECO et aux centres équipés d'un système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée). Obligation d'affichage des mesures de restriction par les gestionnaires des stations de lavage.	Interdiction sauf impératif sanitaire ou sécuritaire Obligation d'affichage des mesures de restriction par les gestionnaires des stations de lavage.
Lavage de véhicules chez les particuliers, y compris bateaux	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdit à usage privé		
Nettoyage des trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdiction entre 10h et 18h	interdiction sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	
4. Loisirs et collectivités (autres usages)				
Arrosage des jardins potagers (inférieur ou égal à 250 m ²) pour un usage individuel (*)	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdiction entre 10h et 18h	Interdit entre 8 h et 20 h et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi	
Arrosage des pelouses, massifs fleurs, espaces verts non accessibles au public	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdiction entre 10h et 18h	Interdiction	Interdiction
Arrosage des espaces verts accessibles au public (hors stade et golf)	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdit entre 10 h et 18 h sauf goutte à goutte et micro-asperion	Interdit entre 8 h et 20 h et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi sauf goutte à goutte et micro-asperion	Interdiction
Piscines privées (>1 m)	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdiction de remplissage sauf première mise en eau si de vigilance Mise à niveau autorisée	les travaux ont débuté avant le déclenchement du stade	Interdiction
Piscines ouvertes au public (y compris campings, hôtels...)	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS.	
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement et lavoir	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	L'alimentation des fontaines publiques et privées est interdite, dans la mesure où la coupure est techniquement possible. Si la fontaine a une fonction avérée d'ilot de fraîcheur et est en circuit fermé, une demande de dérogation est possible.		
Arrosage des terrains de sport et hippodromes	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdit entre 10 h et 18 h	Interdiction entre 8 h et 20h et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi	Interdiction, à l'exception des terrains d'entraînements ou de compétition d'enjeu national ou international pour des arrosages de sauvegarde uniquement entre 20 h et 8h. Tenue à disposition des services police de l'eau d'un registre journalier avec relevés horaires et compteurs.
Arrosage des golfs	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Interdit entre 10 h et 18 h	Interdiction, sauf pour les greens entre 8 h et 20h et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi	Interdiction

* les jardins potagers de plus de 250m² sont régis par les mesures de restrictions du point 2 (irrigation agricole). Les dérogations ne leur sont pas permises.



Consultation des informations journalières pour l'accès aux massifs forestiers exposés aux risques feux de forêts :

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/gard/>

ARRÊTÉ SÉCHERESSE

Vigilance	Alerte (objectif : réduction de 30 % des prélèvements)	Alerte renforcée (objectif : réduction de 50 % des prélèvements)	Crise (objectif : interdiction sauf usages prioritaires et exceptions)
-----------	---	---	---

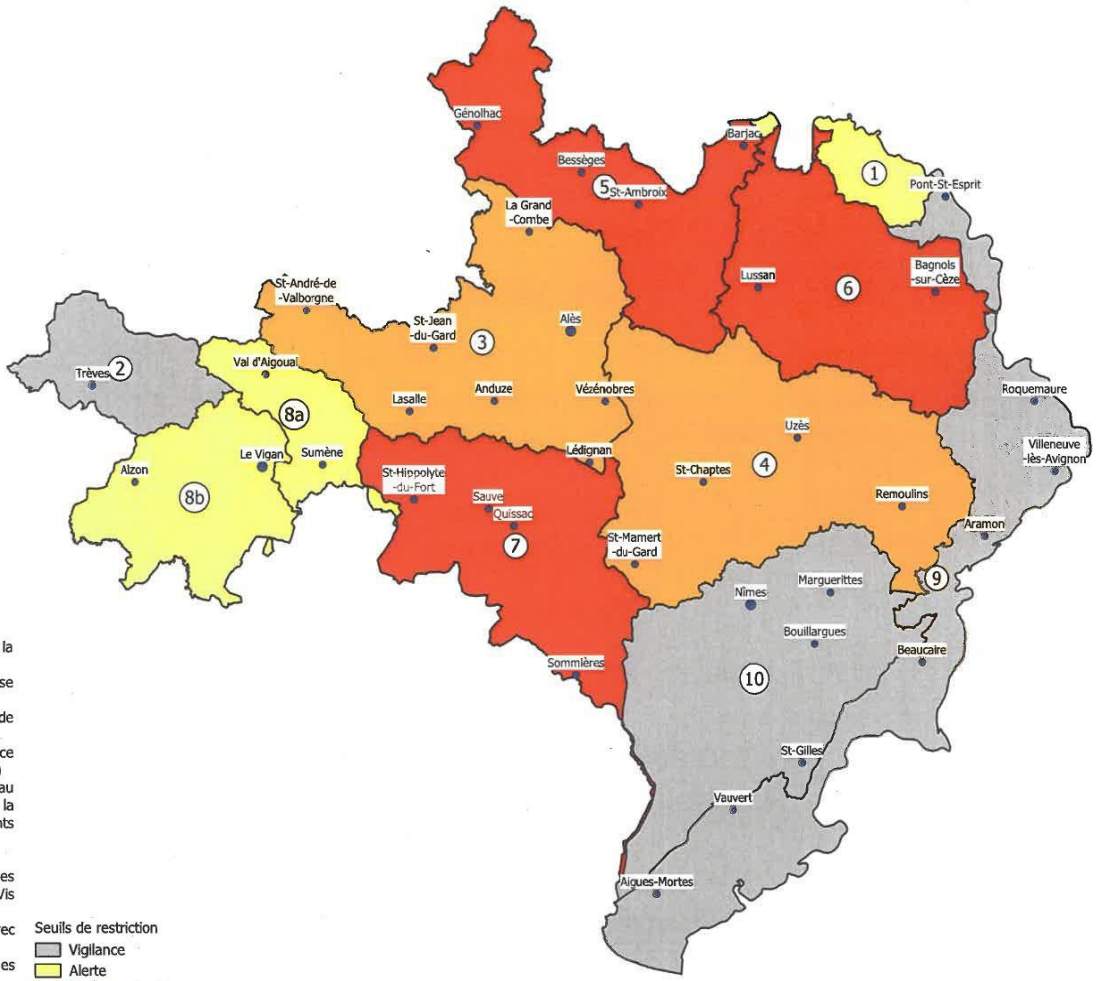
5. Usages industriels, hydroélectricité, plans d'eau			
Usage de l'eau non directement lié au process industriel ou non indispensable à l'activité de l'installation	Sensibilisation des exploitants ICPE à l'usage économe de l'eau	- Rappel des mesures d'économie d'eau élémentaires au personnel de l'installation ; - Affichage de panneaux de sensibilisation à chaque point d'utilisation d'eau ; - Interdiction d'arroser les pelouses et espaces verts ; - Interdiction de l'alimentation des points d'utilisation d'eau d'agrément ; - Interdiction des purges des réseaux d'eau ; - Opérations de nettoyage (véhicules, voiries...) limitées aux nettoyages permettant de garantir la sécurité et la salubrité publique ; - Report des opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées (opérations de nettoyage à grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique	
Industriels et ICPE disposant dans leurs arrêtés préfectoraux de modalités de limitation de leurs prélèvements		Se référer à l'arrêté existant	Se référer à l'arrêté existant
Industriels et ICPE ne disposant pas d'arrêtés préfectoraux de modalités de limitation de leurs prélèvements d'eau		Réduction des prélèvements hebdomadaire d'eau de 30 % prélèvement calculé sur la moyenne hebdomadaire de l'année en cours hors période sécheresse	Réduction des prélèvements hebdomadaire d'eau de 50 % prélèvement calculé sur la moyenne hebdomadaire de l'année en cours hors période sécheresse
Installations de production d'électricité d'origine nucléaire, hydraulique, et thermique à flamme, visés dans le code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national.	Sensibilisation des exploitants à l'usage économe de l'eau	- Tenue d'un registre de prélèvement hebdomadaire ; - Les usages liés à la santé (dispositifs d'abattage des poussières en carrières, de traitement des effluents industriels, abreuvement des animaux...) et à la sécurité civile (remplissage ou appoint des réserves d'eaux d'extinction des incendies...) ne sont pas concernées.	
		Pour les centres nucléaires de production d'électricité, modification temporaire des modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet dans l'environnement, et/ou limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides en cas de situation exceptionnelle par décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire (appelées décision « Modalités » et décision « Limites ») homologuées par le Ministère chargé de l'environnement. Pour les installations thermiques à flamme, les prélèvements d'eau liés au refroidissement, aux eaux de process ou aux opérations de maintenance restent autorisées, sauf si dispositions spécifiques prises par arrêté préfectoral. Pour les installations hydroélectriques, les manœuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité, dès lors qu'elles n'interfèrent pas avec l'équilibre du système électrique et la garantie de l'approvisionnement en électricité. Ne sont dans tous les cas pas concernées les usines de pointe ou en tête de vallée présentant un enjeu de sécurisation du réseau électrique national dont la liste est fournie à l'article R 214-111-3 du Code de l'Environnement.	
6. Intervention dans le milieu naturel			
Navigation fluviale	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Mise en place de restrictions adaptées et spécifiques selon les axes et les enjeux locaux.	Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Mise en place de restrictions adaptées et spécifiques selon les axes et les enjeux locaux. Arrêt de la navigation si nécessaire.
Travaux en cours d'eau	Sensibilisation du public et des collectivités à l'usage économe de l'eau	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques	Report des travaux sauf après déclaration au service de police de l'eau de la DDTM pour les cas suivants : situation d'assoc total ; pour des raisons de sécurité publique ; dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau
Réalisation de seuil provisoire		Interdit sauf pour usage AEP	

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

ARRETE Préfectoral du
Annexe 2
Carte des mesures applicables sur les zones d'alerte

Edition : 07/06/2023
Echelle :

09 JUN 2023



- Zones d'alerte :
- 1 Ardèche (communes gardoises)
 - 2 Affluents rive gauche du Tarn médian dont la Dourbie
 - 3 Gardons amont de ses sources à la prise d'eau du canal de Boucoiran
 - 4 Gardon aval de la prise d'eau du canal de Boucoiran jusqu'au pont de Montfrin
 - 5 Cèze amont de sa source à sa confluence avec la Claysse (ruisseau de la Claysse inclus)
 - 6 Cèze aval de sa confluence avec le ruisseau de la Claysse jusqu'à sa confluence avec la Tave, ainsi que les affluents du Rhône suivants : le Nizon, le Galet, le Malaven et l'Arnave
 - 7 Vidourle (communes gardoises)
 - 8a Hérault amont (communes gardoises) et ses affluents à l'exception de l'Arre et de la Vis (communes gardoises)
 - 8b Arre de sa source à sa confluence avec l'Hérault et la Vis (communes gardoises)
 - 9 Rhône (communes gardoises) et Camargues gardoise
 - 10 Alluvions de la Vistrenque et des Costières et calcaires des garrigues nimoises, Vistre

Seuils de restriction

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

ÉCOLE LA CONDAMINE



Le vendredi 7 avril les enseignants de notre école ont organisé une "chasse aux œufs". Ils se sont rendus sur un terrain situé en contrebas du réservoir mis à disposition et nettoyé par des bénévoles. Les enfants, sous la direction des enseignants et accompagnés de parents en nombre, se sont passionnés pour des "jeux et activités" dans le but de gagner la clé du coffre de Pâques.

Merci aux accompagnateurs et bravo à l'équipe pédagogique !

Lundi 15 mai, les élèves de CM2 de Mme Valverde ont bénéficié d'une matinée de formation aux gestes de premiers secours financée par la commune, sous la conduite de M.Gérard PIRAME, pompier volontaire.

Attentifs et impliqués, ils ont découvert les principaux réflexes à avoir en présence d'une victime d'un accident.



Les élèves de CM1/CM2 dans le cadre de leur projet poterie renouvelé pour cette année scolaire, ont complété et achevé la frise sur le mur de leur classe.

Marguerite VALVERDE leur enseignante, avec l'aide de son dévoué époux ont posé les éléments réalisés. Cette œuvre d'art mérite **félicitations** et compliments. Bravo !

La fête de l'école s'est déroulée le samedi 1er juillet en présence d'un public enthousiaste et ravi. Les enfants ont présenté une prestation par classe sous les applaudissements des parents, familles et amis.

La soirée, organisée par l'APE, s'est poursuivie autour d'un repas sur la placette. Belle affluence, bonne ambiance !! Merci à l'équipe enseignante et périscolaire et à l'APE d'accompagner le parcours scolaire de nos enfants par leurs actions.



FÊTE DE PRINTEMPS

Retour en images
sur la fête de
Printemps



20 ans du Bar l'Alambic



Lou biou a escapa !!!



Entre roussataïo, bandido, abrivado la fête de printemps a été un véritable succès ! Prochaine étape : la fête votive, on a hâte...

FÊTE DE LA MUSIQUE



Le vendredi 23 juin la commune de Saint-Côme-et-Maruéjols a organisé sa fête de la musique.

L'apéritif a été animé par la Peña du village « Los Danielito's » sur la placette devant le bar tabac l'Alambic.

La fête s'est poursuivie sur la place de la Mairie comme à l'accoutumée, avec une présentation des Sévillanes de Sinsans, suivie par la chorale « Les Courants d'Air » et des artistes locaux.

Belle soirée ! Belle affluence !

Retour du repas des voisins à Maruéjols



Vendredi 16 juin a eu lieu le repas des voisins dans le hameau de Maruéjols. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées sur le parking municipal à l'entrée du village.

Entre les plus anciens et les nouveaux arrivants cela a fait plaisir à tout le monde de se retrouver autour d'une grillade et d'un apéro.



Merci à tous les participants et la mairie de St Côme pour son aide matérielle.

Thomas Dauphin

ASSOCIATIONS



Encore une année scolaire qui se termine pour le DEM où grâce à nos fidèles cavaliers nos cours ont tous été bien remplis... nous sommes fiers d'avoir obtenu cette année le label « **bien-être animal** » délivré par la FFE....

Forts du succès que nous avons eu l'été dernier pour nos stages de l'été, nous avons déjà fait paraître le programme sur notre site Internet afin de contenter tout le monde. Nous avons prévu **quatre semaines de stages galops** ainsi que des **journées découvertes** à Cheval ou à poney.

Nous vous proposons aussi de nombreuses **randonnées**. A partir du mois de juillet des stages **d'éducation éthologique** seront au programme.

Domaine Equestre de Maruéjols

Le 25 mars 2023, le 15 Vaunageol Rugby a organisé sa soirée annuelle en faveur de l'Orphelinat de la Police Nationale.

Cette soirée s'est déroulée au centre MH Dance de Saint-Dionisy avec 160 personnes qui ont passé un super moment d'amusement et de convivialité, avec un repas, 3 spectacles, et une animation dansante jusqu'à 4h du matin. La soirée a permis de reverser la somme de 2 240 € à l'Orphelinat de la Police.

Une tombola avait été organisée au sein de la commune de Saint-Côme, ayant permis de reverser la somme de 98 €.

Des dons de personnes n'ayant pu venir à la soirée ont permis de reverser la somme de 112 €.

La vente du livre « Regards Poétiques » lors de la soirée, a permis de reverser la somme de 90 €.

Donc, lors de cette soirée la somme totale de 2 540 € au profit de l'Orphelinat de la Police.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis cette superbe soirée en apportant leur aide.

A l'année prochaine.

Cyril pour le 15 Vaunageol



La section gym de l'AFR de St Côme et Maruejols a tourné une page de son histoire. En effet Pierre Lormeau notre coach et professeur (prof d'EPS au Lycée A.Camus à Nîmes) nous quitte après 20 ans de bons et courageux services à encadrer ce groupe de jeunes et moins jeunes femmes tous les mardis soirs. Il s'était engagé à nous trouver un remplaçant et ce sera Caroline également prof d'EPS qui encadrera le cours à la rentrée de septembre.

Un grand merci à Pierre pour toutes ces années passées avec ce groupe, bel été et bienvenue à Caro.

Les Amis du Moulin

Les Amis du Moulin cessent leurs activités pendant le mois d'août, mais une permanence est assurée.

N'OUBLIEZ PAS, LES 20 ANS DE L'ASSOCIATION AURONT LIEU

LE SAMEDI 30 SEPTEMBRE À 18 HEURES AU MOULIN.

Une inscription préalable sera obligatoire, les détails vous seront communiqués dès la rentrée.

Le président Alain NOMBALLAIS : 06 80 52 70 18

La bibliothèque municipale de Saint-Côme-et-Maruéjols part en vacances : fermeture le vendredi 7 juillet après la permanence, réouverture le vendredi 1^{er} septembre à 16 heures.

Nous tenons à remercier tous les généreux donateurs qui nous permettent d'enrichir le fond de notre bibliothèque et qui apportent aussi des améliorations matérielles (écran d'ordinateur, climatiseur...) : merci à vous pour votre participation.

La bibliothèque c'est le prêt d'ouvrages adulte et jeunesse et aussi la promotion de la lecture à l'école. Chaque mardi matin, des bénévoles de notre équipe « Lire et Faire Lire » proposent un prêt d'ouvrages et une lecture aux enfants de l'école. Si vous désirez vous aussi donner de votre temps et partager votre plaisir de la lecture avec les plus jeunes, nous vous attendons et accueillerons dans l'équipe de bénévoles de « Lire et faire Lire ». Vous pouvez nous contacter pendant les permanences, le mardi de 16h30 à 18h et vendredi de 16h à 18h30.

Les bénévoles : Alex Bintz – Chantal Rigaud – Dominique Bourjac - Nicole Delalain – Dominique Nomballais.



ACTION COMMISSION SOLIDARITÉ



La commission solidarité remercie la population d'avoir entendu son appel. Toutes sortes de produits d'hygiène et d'entretien ont été déposés à la mairie et pour cela nous vous disons « **MERCI BEAUCOUP** ».

Nous tenons également à remercier Mr Gérard Bos des Savons Cachalot pour son don spontané de savons. Nous disons merci aussi à toutes les personnes qui ont participé à la gestion de la collecte.

La commission solidarité vous souhaite de passer un bel été et vous donne rendez-vous dans quatre mois pour octobre rose. Les informations à ce sujet seront communiquées ultérieurement.

Valérie Malaval, conseillère municipale

Au clos de l'aire, Un toit pour tous a remis les clés aux locataires



C'est sous un grand soleil et avec de grands sourires que les locataires du Clos de l'aire ont reçu, jeudi 11 mai, les clés de leur logement par les représentants du bailleur social Un toit pour tous, Brigitte Serroul, directrice de l'agence Nîmes Sud, et Marina Ferreira, gestionnaire de patrimoine, leurs interlocutrices privilégiées.

Le Clos de l'aire représente un investissement de 2 M€. Il comprend un T1, trois T2, quatre T3 et quatre villas en T4, le tout en locatif uniquement. Les loyers s'élèvent de 230 € à 480 € avec des charges qui sont peu élevées, une place de parking et, pour certains, un petit jardin. Les appartements, spacieux et ajourés, bénéficient d'une très bonne isolation, supérieure aux normes de 10 %.

Le terrain en friche et les bâtiments en ruine ont fait place à un joli ensemble immobilier qui embellit et s'intègre dans le haut du village, tout en permettant à des familles aux revenus modestes de pouvoir vivre dans des logements confortables.

Comme le répète souvent le maire, Michel Verdier, ces appartements tirent vers le haut l'offre locative sur le village où certains propriétaires, pour différentes raisons, ne procèdent pas aux travaux d'entretien ou de rénovation et louent des taudis.

La mixité sociale est immédiate au Clos de l'aire qui accueille des familles nouvelles dans la commune et d'autres déjà présentes dans le village comme la famille ukrainienne Petrowskyii et leurs trois enfants qui ont été aidés par l'association Adejo. Affiliée au groupe SOS Solidarité. Elle gère un service d'accueil de jour pour des personnes précaires, d'hébergement d'urgence et d'intermédiation locative avec la recherche de logements et un travail social en appui. Une aide de 600 € a été attribuée à cette famille pour l'achat de mobiliers qui vient compléter les dons des Saint-Cômois.

La première adjointe, Anne-Marie Bintz, et la conseillère municipale Nicole Delalain, toutes deux très impliquées lors de l'ouverture du Clos de l'aire, précisent que cinq enfants supplémentaires sont scolarisés à Saint-Côme, ce qui permet de conserver la quatrième classe. Le projet supplémentaire de logements sociaux de la Condamine, qui sera livré dans deux ans, permettra d'assurer sereinement l'avenir du groupe scolaire pour de nombreuses années.

Gérard RATIER, conseiller municipal

Hommage à Christian Rodier, parti trop vite...

C'est avec beaucoup de surprise et infiniment de tristesse que tous ceux qui connaissaient Christian Rodier ont appris son décès.

Malgré la maladie qu'il avait déjà vaincue une fois, il émanait de lui une force et une volonté inébranlable, toujours de bonne humeur, ne se plaignant jamais.

Christian était né le 30 juin 1955 et avait grandi à Saint-Côme, avec ses trois frères Claude, Alain, et Guy, dans une famille modeste d'immigrés italiens. Les parents Pierre et Thérèse avaient inculqué à leurs enfants les valeurs du travail, de la famille et des amis. Une bonne école puisque Thérèse avait été secrétaire de mairie et, jusqu'à la fin, sa maison était ouverte aux aides à domicile et à dépanner tous ceux qui rencontraient des problèmes administratifs.

Le 4 juin 1983, il y a quarante ans, Christian s'était marié avec une Calvissonnaise Anne. Trois enfants viendront ensuite Fabien, Mélanie et Thomas, puis trois petits enfants Nathan, Maélyne et Emma.

Tout au long de sa vie Christian s'était beaucoup investi dans le travail. A l'âge de 14 ans, suite à l'obtention de son certificat d'étude, au lieu de poursuivre ses études, Christian avait commencé à subvenir aux besoins de sa famille en suivant une formation d'apprenti agricole et en travaillant les vignes de M. Fabre. Travail pénible aux périodes de vendange avec les lourdes charges de raisins portées sur la tête à l'aide de la cornue toute la journée en pleine canicule, puis l'odeur forte de la macération du raisin dans les cuves qu'il fallait nettoyer.

Après dix ans, une maladie avait imposé à Christian des mois de convalescence, période mise à profit pour préparer et réussir le concours de commis de mairie.

Christian était devenu secrétaire du Centre départemental des jeunes agriculteurs pendant trois ans, contribuant à la mise en place du marché au cadran de Fournès.

Ensuite, direction la mairie de Sommières en 1984 pour évoluer progressivement jusqu'au poste de rédacteur. En 1999, Christian avait intégré le Syndicat mixte du Vidourle à Nîmes, passant de rédacteur à directeur général de service avant de prendre sa retraite en 2019.

Ce parcours professionnel était le résultat de nombreuses heures d'étude, le soir après la journée de travail et les enfants couchés, jusqu'à très tard dans la nuit, parfois après un footing nocturne dans la garrigue à la lumière d'une lampe frontale ou des étoiles.

Mais retraite ne voulait pas dire inactivité, Christian était président d'Habitat et humanisme, association qui œuvre pour loger des personnes dans le besoin, et de la Maison diocésaine catholique. Il était également conseiller municipal de Saint-Côme spécialisé dans le budget et les finances publiques.

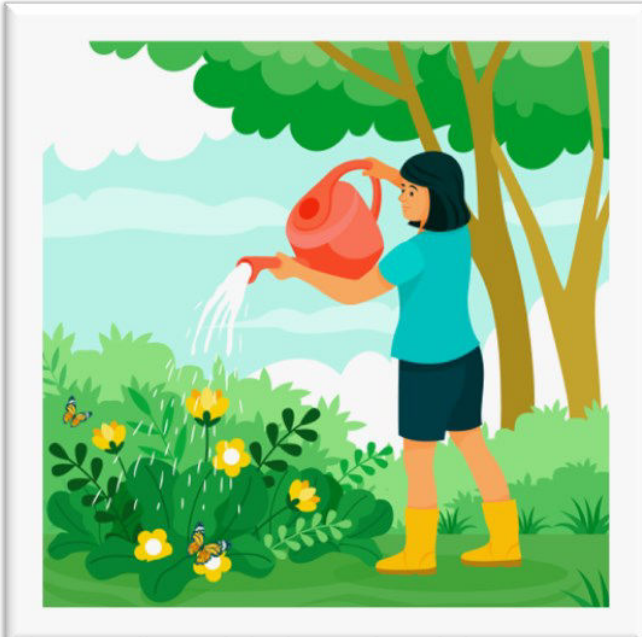
N'ayant pas le même rapport que les autres avec le temps qui passe, c'est toujours avec beaucoup de passion que Christian se lançait dans des explications très techniques et très longues, perdant rapidement les autres élus dans les méandres spécifiques de la comptabilité d'une collectivité publique.

Peu attaché aux biens matériels ou aux tenues vestimentaires, mais passionné de débats d'actualité et politiques, menant en permanence de multiples projets, ne se laissant jamais abattre par l'adversité, Christian laisse un grand vide pour sa famille et ses amis. Vide que les souvenirs vont venir combler : les mots d'excuses falsifiés par les copains à l'école, les fêtes votives et leurs repas, cette manie étrange de décoiffer ces dames, les multiples taquineries et surtout tous ces bons moments passés ensemble à refaire le monde.

Gérard RATIER,
conseiller municipal



Appel à citoyens bénévoles



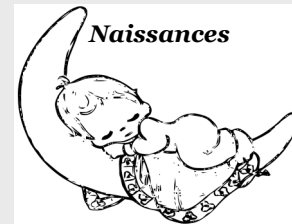
Afin de contribuer à la beauté et à la coquetterie de notre village, nous vous proposons de mettre en place un groupe St Cômôis(es) et Maruejolais(es), soucieux et intéressés de l'image de notre commune, prêts à s'occuper de l'arrosage et l'entretien des jardinières.

En effet les jardinières en place dans différents secteurs souffrent d'un manque d'entretien régulier. Nous pensons qu'avec l'aide de bonnes volontés (qui sont nombreuses à Saint-Côme-et-Maruéjols), ces plantations ne pourraient que mieux se porter.

Grâce à l'eau des griffes et un arrosoir, on pourrait établir un calendrier des responsables par « quartier ».

Vous pouvez déposer votre proposition de bénévolat en mairie ou auprès de Nicole Delalain. ou Anne Marie Bintz.

ÉTAT CIVIL



Julia MORARD, le 14/04/2023



Patrick REBMANN et Muriel RICHE

le 10/06/2023



Chris- tian RODIER, le 03/04/2023

Gabriel PERRETTE, le 27/06/2023



Les passeports été sont arrivés !

Tu as entre 13 et 23 ans, ton passeport été te permettra de découvrir des sites naturels et historiques ainsi que des activités sportives, culturelles et de loisirs.

Les passeports sont disponibles en Mairie. Pièces à fournir : Ta carte d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille. Le règlement de 27€ par chèque.

Quantité limitée...



MAIRIE SAINT-CÔME-ET-MARUÉJOLS

Coordonnées

1 Place de la mairie
30870 Saint Côme et Maruéjols

Tel : 04.30.06.52.80

Fax : 04.30.06.52.81

Mail : mairie@st-come-et-maruejols.fr

Communication

Retrouvez toute l'actualité de notre commune sur
www.facebook.com/Mairie-Saint-Côme-et-Maruéjols

www.communeactu.fr

ou sur notre site internet

www.st-come-et-maruejols.fr

Accueil secrétariat



Lundi au Vendredi

8h00 - 12h00

Fermeture le Mercredi

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Mentions Légales

Directeur de publication

Michel VERDIER

Comité de rédaction et de relecture

Dominique AIRAL

Nicole DELALAIN

Serge DURAND

Charline GAUDIN

Christophe OLIVET

Cyril THOMAS

Gérard RATIER

Anne-Marie BINTZ

Mise en page

Estelle VIDAL

Photos

Mairie

Mémento

Déchets ménagers

les mardi et vendredi matin

Déchets valorisables

le mercredi matin

Encombrants

Prendre rendez-vous à la mairie

Horaires de la déchetterie

Du lundi au dimanche :

8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Accès réservé aux particuliers le week-end (samedi et dimanche).

Déchetterie ouverte toute l'année

sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai

et 25 décembre

Pour les particuliers badge magnétique gratuit obligatoire

MISSION LOCALE JEUNES

(moins de 25 ans) tous les mardis après-midi

Salle Marcel Aigon à Clarensac

Viviane BONAMI :

04.66.81.64.69

ASSISTANTES SOCIALES

M^{mes} COURBAUD, GOMEZ et BARET

CMS St-Geniès de Malgoirès

04.66.02.13.60

ASSISTANTES MATERNELLES

Christel BOUCARD

06.16.30.11.16

Laure TOQUEBEUF

06.18.93.87.03